

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°26 du 26 mai 2025

CHAMPIONNATS U13 DIVISION 3

Qualification du meilleur second pour la finale du 7 juin.

A. GJ ETSO : 20 PTS – 9 rencontres.

B. PARTHENAY VIENNAY : 24 PTS - 9 rencontres.

C. LEZAY : 22 PTS - 9 rencontres.

***PARTHENAY VIENNAY qualifié pour la finale.**

FINALES DES CHAMPIONNATS SAMEDI 7 JUIN 2025 à BEAUVOIR / NIORT

Aucun joueur ayant participé à plus de 4 matches de championnat en équipe(s) supérieure(s) lors de la phase en cours (janvier-mai) ne pourra participer en équipe(s) inférieure(s).

Si un club est absent à une finale de coupe ou de championnat, il est passible d'une amende dont le montant sera fixé chaque année par le comité de direction du district (84 €).

CHAMPIONNATS U13 DIVISIONS 3 et 4

Rendez-vous des équipes à 10h00.

Formule championnat. 3 rencontres de 20 minutes.

Utilisation de feuilles de match papier.

Classement :

A / Aux points.

B / Aux points du ou des match(s) joué(s) entre les ex-aequo.

C / Au nombre de buts marqués sur la journée finale.

D / A la différence de buts (Buts Pour moins Buts Contre) sur la journée finale.

E / Epreuve des tirs au but (5). Si nécessaire, nouvelle série avec arrêt au premier avantage (à égalité de tirs).

U13 DIVISION 3 : MONCOUTANT 2 – PARTHENAY VIENNAY – AVENIR 79 – GJ PAYS MAULEONAI 2.

U13 DIVISION 4 : VAL DE BOUTONNE 3 – CHAURAY 4 – NUEILLAUDIERS 2 – GJ EVSABB

CHAMPIONNAT U13 DIVISION 2

Match unique (2 X 30 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les équipes seront départagées par l'épreuve des tirs au but (5 par équipe). Si nécessaire, nouvelle série avec arrêt au premier avantage (à égalité de tirs).

Utilisation de la FMI. Responsabilité du premier nommé.

13H10 : GJ PAYS MAULEONAI / SA NIORT SOUCHE

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal n°26 du 26 mai 2025

CHAMPIONNATS U15 – U17

Chaque équipe inférieure disputant une compétition avec des équipes supérieures ne pourra comprendre aucun joueur ayant disputé plus de 4 matches de championnat lors de la phase en cours avec des équipes supérieures. (Voir règlement de la CD Jeunes 79 page 15).

Si un club est absent à une finale de coupe ou de championnat il est passible d'une amende dont le montant sera fixé chaque année par le comité de direction du district (84 €).

Utilisation de la FMI.

Durée des rencontres :

- U15 = 80 minutes (2 fois 40 minutes).

- U17 = 90 Minutes (2 fois 45 minutes).

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, les deux équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but (5 tirs par équipe). Si nécessaire, nouvelle série avec arrêt au premier avantage (à égalité de tirs).

**14H00 - Terrain d'honneur - Finale U17 D2
FC PAYS ARGENTONNAIS / FC HAUT VAL DE SEVRE**

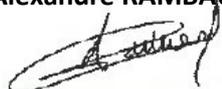
**16H00 - Terrain annexe - Finale U17 D2
FC PAYS ARGENTONNAIS / ES CELLES VERRINES**

**17H30 - Terrain d'honneur - Finale U15 D1
FC NUEILLAUBIERS / OL NIORT ST LIGUAIRE**

ACCESSIONS AUX CHAMPIONNATS REGIONAUX

- Le **G.J. OREE de l'AUTIZE** accède au championnat **U18 R2**, sous réserve de l'accord écrit dudit club.
- Le **THOUARS FOOT 79** accède au championnat **U16 R2**, sous réserve de l'accord écrit dudit club.
- Les équipes engagées dans le championnat U13 R (**THOUARS FOOT 79 - PAYS ARGENTONNAIS – CO CERIZAY –NIORT ST FLORENT**) et celles participant au championnat U13 AL phase 2 (**FC BRESSUIRE – FC CHAURAY – VAL DE BOUTONNE 79 – GATIFOOT - GJ ST VARAUDAISE – AR CHERVEUX – OL NIORT ST LIGUAIRE**) peuvent s'engager dans le championnat **U14 R**, sous réserve de respecter les prérequis.

**Le Président
Alexandre RAMBAUD**



**Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU**

